

Termes de Référence Expert(e) Homologue

COMMERCE INTERNATIONAL & INTÉGRATION ECONOMIQUE

1. Contexte.

Dans le cadre du partenariat Euro méditerranéen, l'Algérie et l'Union Européenne ont signé un Accord d'Association (AA) qui est entré en vigueur le 1er septembre 2005.

L'AA met en place un cadre de dialogue politique et renforce les coopérations dans les domaines (i) économique, (ii) social et culturel et (iii) de la justice et des affaires intérieures. En matière d'échanges commerciaux et d'investissements, l'Accord d'Association prévoit l'instauration progressive d'une zone de libre échange entre l'Algérie et l'Union Européenne, ainsi que des engagements en matière d'échanges de services, de paiements liés aux transactions courantes, d'investissement direct, de droit d'établissement, de concurrence, de droit de propriété, de marchés publics et de normes y compris pour la certification.

Une feuille de route a été établie qui reprend les actions concrètes à mettre en œuvre dans les domaines prioritaires d'intérêts communs entre l'Algérie et l'Union Européenne.

Afin de soutenir les efforts des administrations algériennes dans la préparation et la mise en œuvre des différents volets de l'Accord d'Association, un Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) a été élaboré et est entré en vigueur en décembre 2007 par la signature d'une première convention de financement entre le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère du Commerce et la Commission Européenne. Une deuxième convention de financement a été signée en mars 2011 dotée d'une allocation de 30 millions d'Euros et une troisième signée en décembre 2013 dotée d'une allocation de 35 millions d'Euros. La quatrième phase du P3A démarrée le 19 Avril 2017 est dotée d'un montant de 20 millions d'euro et s'étalera jusqu'au 2021.

Le P3A vise à favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'Algérie et l'Union européenne. Son objectif spécifique est d'appuyer l'Administration et toutes les institutions publiques algériennes contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'association et de la Feuille de route de son accompagnement.

Les activités envisagées concernent :

- le cadre juridique et réglementaire du commerce ;
- la restructuration du secteur financier et l'amélioration de la supervision financière ;
- l'appui à la libéralisation des services selon le calendrier prévu par l'Accord d'association ;
- la mise à niveau de la réglementation du marché intérieur ;
- l'animation des coopérations économiques prévues dans l'Accord d'association ;
- le renforcement des capacités stratégiques (systèmes statistiques, analyses économiques et politiques sectorielles).

La gestion administrative et financière ainsi que la coordination technique du P3A est assurée par une Unité de Gestion du Programme (UGP) à laquelle sont associés des points focaux situés au sein des administrations concernées par la mise en œuvre de l'AA.

L'UGP est constituée d'un Directeur nommé par le Ministère du Commerce ainsi que d'une Assistance Technique d'Appui (ATA) long terme composée de trois experts principaux et de personnel de soutien. Les experts principaux sont mobilisés sur les volets :

- Gestion d'équipe ;
- Questions commerciales et économiques;
- Appui institutionnel ;
- Administration/Fiances ;

L'équipe de l'UGP est composée de huit homologues nationaux qui travaillent en collaboration avec l'ATA du Programme P3A, une comptable et 06 assistantes.

2. Domaine d'intervention.

L'Expert Homologue Commerce International & Intégration Economique est recruté pour être le vis-à-vis des administrations concernées par la mise en œuvre de l'Accord d'Association relative aux aspects relevant du Commerce et de l'intégration économique. Il secondera l'Expert Principal (ATA) en charge des dossiers de commerce et économie, notamment dans la mise à disposition des outils proposés dans le cadre du P3A, tels que les projets de jumelages institutionnels, les actions ponctuelles, les opérations TAIEX et les actions SIGMA.

3. Profil requis.

L'Homologue Commerce International & Intégration Economique est un spécialiste des questions de commerce international et d'intégration économique et dispose d'une bonne connaissance des implications législatives et réglementaires des réformes économiques et/ou commerciales engagées en Algérie.

Sous la direction du Directeur de Programme, l'Homologue Commerce International & Intégration Economique devra travailler en étroite collaboration avec les Experts en charge des dossiers Commerce International & Intégration Economique et aura pour missions de ce qui suit:

- Appuyer les Points Focaux nationaux des administrations algériennes bénéficiaires dans l'identification, la rédaction des fiches de projet de jumelages ainsi que les Termes de Références pour la mobilisation de l'Expertise dans les domaines concernés ;
- Suivre en collaboration avec l'Assistante chargée de la logistique des missions, le déroulement optimal des missions d'expertise sur le terrain ;
- Suivre les validations des différentes missions par les bénéficiaires ;
- Participer à la préparation des programmes de travail ;
- Participer à la rédaction des rapports d'activité ;
- Assister l'Expert Principal (ATA) en Commerce et Intégration Economique pour la mise à disposition des bénéficiaires des outils proposés par le Programme P3A : Actions Ponctuelles, Jumelages, TAIEX, SIGMA.

Qualifications et compétences :

- Diplôme universitaire (4 ans et plus) en commerce international, sciences économiques et financières ou équivalent ;
- Parfaite maîtrise, orale et écrite, du Français et de l'Arabe. La pratique de l'anglais serait un plus ;

Capacité analytique reconnue en matière de commerce et d'intégration économique

- Capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction des rapports administratifs et de l'élaboration de termes de références des projets.

Nationalité algérienne.

Expérience professionnelle générale :

Au moins 10 années d'expérience.

Expérience professionnelle spécifique :

- Au moins 05 ans d'expérience au sein des institutions publiques ou autres (académiques, privés, organismes) pour le suivi et la mise en œuvre des accords commerciaux régionaux et des accords OMC; et pour les réformes économiques horizontales et sectoriels engagées en Algérie ;
- Avoir une expérience Au moins 02 ans dans le suivi et/ou la gestion de projets.
- Avoir une bonne compréhension des implications des réformes sectorielles engagées en Algérie et dans les pays en transition économique ;
- Une expérience acquise dans des projets de coopération serait un plus.

4. Durée de l'intervention.

Ce poste est ouvert pour une période de 12 mois renouvelable.